

Enquête auprès des écoles de musique concernant les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19

Premiers résultats de la statistique descriptive, 22 juin 2021

Marc-Antoine Camp, Haute École Spécialisée de Lucerne – Musique, directeur du centre de compétence Recherche en pédagogie musicale

Christoph Hanisch, Haute École Spécialisée de Lucerne – Gestion, centre de compétence Economie régionale

En raison du confinement du printemps 2020 lié au Covid-19, les écoles de musique ont dû proposer leurs offres sous forme d'enseignement à distance ou les annuler. Bien que dans le domaine de l'enseignement individuel, le passage à l'enseignement à distance a probablement pu être mené à bien dans la plupart des cas, il n'était pas possible de prévoir quelles seraient les conséquences éventuelles sur les inscriptions et les annulations d'inscriptions au semestre d'automne 2020/2021. En effet, après la levée du confinement, beaucoup d'incertitudes subsistaient sur la question de savoir si la pandémie de Covid 19 pourrait être rapidement maîtrisée et si l'enseignement dans les écoles de musique pourrait à nouveau être assuré en présentiel. Les écoles de musique craignaient d'enregistrer une diminution des inscriptions et une augmentation des annulations d'inscriptions non seulement au semestre d'automne 2020/2021, mais aussi à long terme.

Pour pouvoir connaître les effets de la pandémie de Covid 19 sur les écoles de musique et sur leurs offres, une enquête quantitative portant sur la situation au semestre d'automne 2020/2021 a été menée auprès des directions des écoles de musique rattachées à l'Association suisse des écoles de musique.

1. Questionnaires et participants

Les questionnaires ont été conçus de manière à ce qu'ils puissent être remplis rapidement par les directions des écoles de musique sans qu'elles aient besoin de rechercher des données. Ces données sont donc des estimations des directions des écoles de musique au moment de l'enquête.

L'enquête a été menée du 27 novembre au 20 décembre 2020. Un courrier a été adressé aux 391 écoles membres de l'ASEM. Le taux de réponses net a atteint 56.0% (219 ensembles de données exploitables). Sur les écoles de musique participantes, 189 ont rempli les formulaires en allemand (86.3%), 26 en français (11.9%), et 4 en italien (1.8%).

2. Résultats

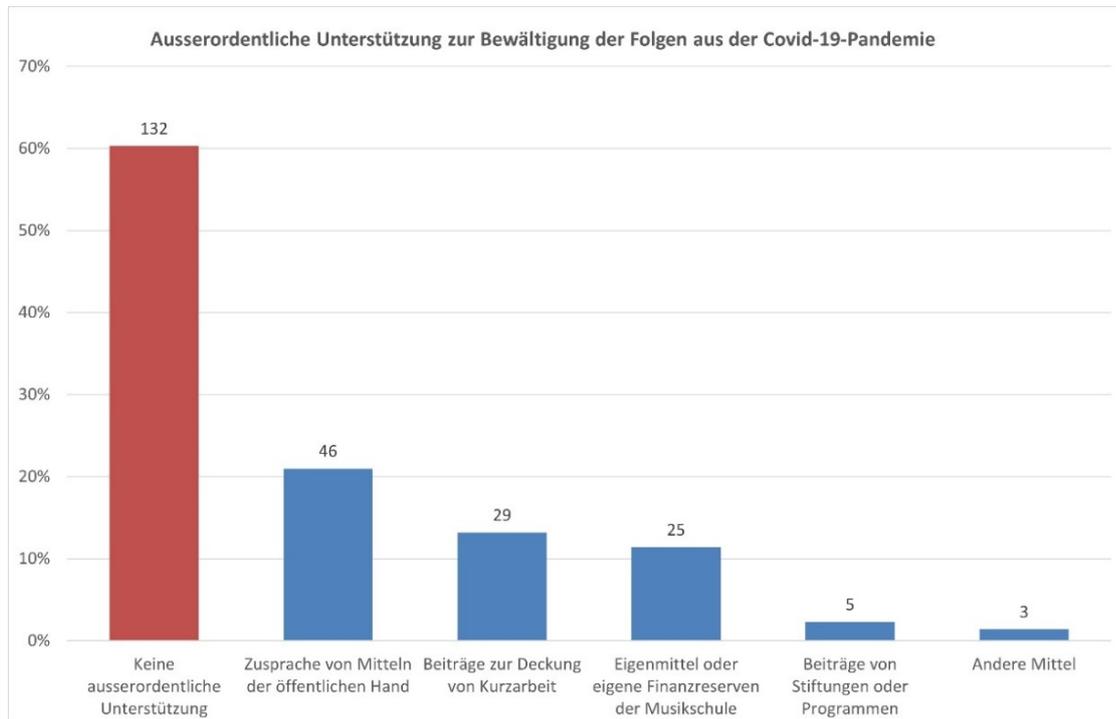
Soutien extraordinaire

Les directions des écoles de musique ont été invitées à dire si elles avaient bénéficié d'un soutien financier extraordinaire afin de surmonter les conséquences du Covid-19, et le cas échéant quel type de soutien. Les écoles de musique ayant bénéficié d'un soutien pouvaient indiquer différentes sources, qui étaient couvertes par quatre catégories de réponses et une catégorie «autres moyens» à préciser individuellement. 68 écoles de musique ont indiqué 1 source de soutien extraordinaire, 17 écoles de musique 2 sources, 2 écoles de musique 3 sources.

Trois cinquièmes des participants (60.3%) n'ont pas reçu de soutien financier extraordinaire (*Représentation graphique 1*).

Un cinquième des écoles de musique ont reçu des fonds extraordinaires des pouvoirs publics (21.0%). Un peu plus d'un dixième ont demandé des contributions visant à couvrir la réduction de l'horaire de travail (13.2%), ou ont utilisé des fonds propres ou des propres réserves financières de l'école de musique (11.4%). Les écoles de musique ayant pu bénéficier de contributions de fondations étaient rares (2.3%). Parmi les 20 réponses en texte libre sous la catégorie «autres moyens», 17 consistaient en des précisions concernant les fonds octroyés par les pouvoirs publics, de sorte qu'il ne restait que 3 «autres moyens»; ceux-ci ont pu être affectés à la catégorie «n'a pas bénéficié d'un soutien extraordinaire» («Les acquisitions (masques, parois de protection, etc.) sont prises en

charge par l'école de musique», «Montant du remboursement aux parents après le premier confinement [...]», «Jusqu'ici nous n'avons pas eu de conséquences financières à surmonter.»).

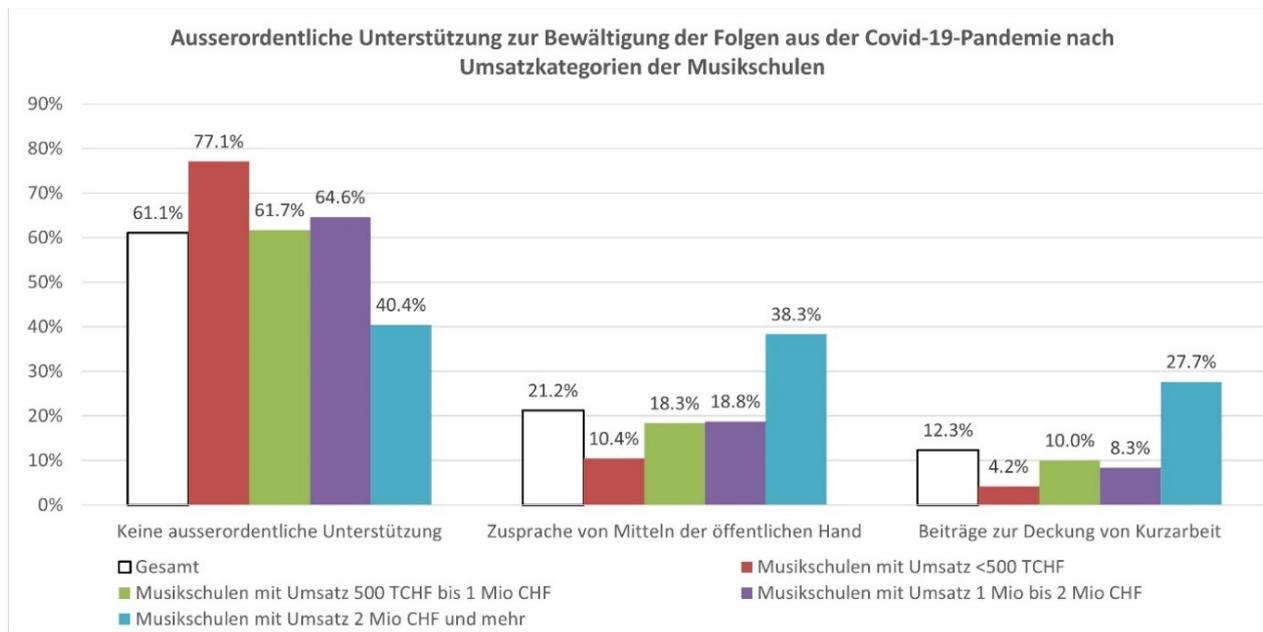


Représentation graphique 1: Nombre d'écoles de musique (N=219) par soutien extraordinaire destiné à surmonter les conséquences de la pandémie de Covid-19 pour le semestre d'automne 2020/2021

[Soutien extraordinaire destiné à surmonter les conséquences de la pandémie de Covid-19

Pas de soutien extraordinaire – Octroi de fonds par les pouvoirs publics – Contributions visant à couvrir la réduction de l'horaire de travail – Fonds propres ou propres réserves financières de l'école de musique – Contributions de fondations ou de programmes – Autres moyens]

Si l'on compare les moyens extraordinaires du point de vue de la catégorie de chiffre d'affaires des écoles de musique, on constate que c'est dans le groupe des plus petites écoles (chiffre d'affaires jusqu'à CHF 500'000) que la part des écoles de musique qui n'ont pas reçu de soutien extraordinaire est la plus élevée, et dans celui des plus grandes écoles (chiffre d'affaires de CHF 2 millions et plus) qu'elle est la plus basse (*Représentation graphique 2*). Quant à la part des écoles de musique qui ont demandé et obtenu des contributions des pouvoirs publics visant à couvrir la réduction de l'horaire de travail, c'est dans le groupe des chiffres d'affaires les plus importants qu'elle est la plus élevée, et dans le groupe des écoles de musique avec les plus petits chiffres d'affaires qu'elle est la plus basse.



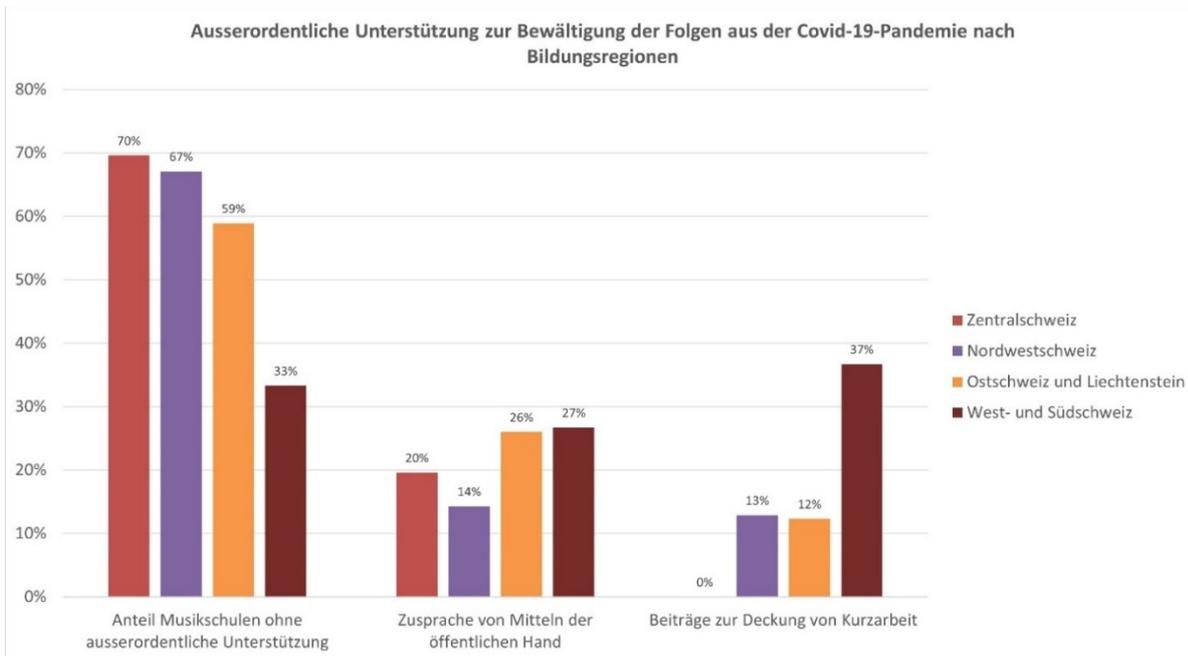
Représentation graphique 2: Proportion d'écoles de musique (N=203) selon la catégorie de chiffre d'affaires qui n'ont pas reçu de soutien extraordinaire, de fonds publics ou de contributions visant à couvrir la réduction de l'horaire de travail en vue de surmonter les conséquences de la pandémie de Covid-19 pour le semestre d'automne 2020/2021.

[Soutien extraordinaire destiné à surmonter les conséquences de la pandémie de Covid-19 par catégorie de chiffre d'affaires des écoles de musique]

Pas de soutien extraordinaire – Octroi de fonds par les pouvoirs publics - Contributions visant à couvrir la réduction de l'horaire de travail

Total - Ecoles de musique avec un chiffre d'affaires de 500 KCHF à 1 million de CHF - Ecoles de musique avec un chiffre d'affaires <500 KCHF - Ecoles de musique avec un chiffre d'affaires de 2 millions de CHF et plus - Ecoles de musique avec un chiffre d'affaires de 1 million à 2 millions de CHF]

La proportion d'écoles de musique qui n'ont pas bénéficié de soutien extraordinaire varie selon les régions de formation (*Représentation graphique 3*). En Suisse romande et méridionale, la proportion d'écoles de musique sans soutien est faible, mais elle est élevée pour les contributions visant à couvrir la réduction de l'horaire de travail (ce qui dépend des conditions régissant le droit aux indemnités en cas de chômage partiel). En Suisse alémanique, une grande majorité d'écoles de musique n'ont pas bénéficié de soutien extraordinaire; seules quelques-unes ont obtenu des fonds des pouvoirs publics ou des contributions visant à couvrir la réduction de l'horaire de travail.



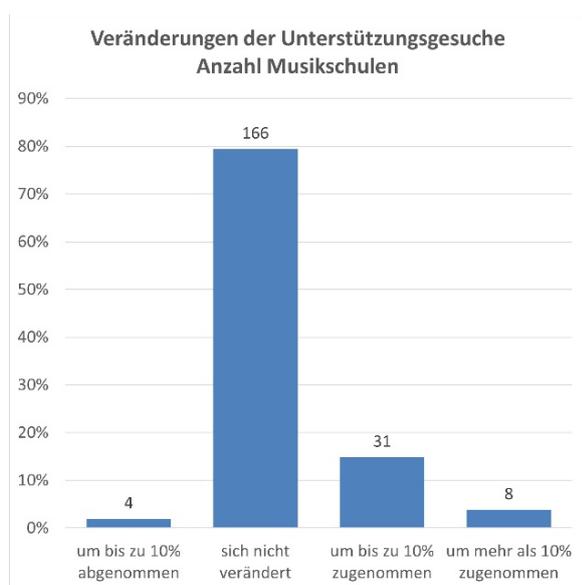
Représentation graphique 3: Proportion d'écoles de musique (N=219) selon la région de formation qui n'ont pas reçu de soutien extraordinaire, de fonds publics ou de contributions visant à couvrir la réduction de l'horaire de travail en vue de surmonter les conséquences de la pandémie de Covid-19 pour le semestre d'automne 2020/2021.

[Soutien extraordinaire destiné à surmonter les conséquences de la pandémie de Covid-19 par région de formation
Proportion d'écoles de musique sans soutien extraordinaire – Octroi de fonds par les pouvoirs publics - Contributions visant à couvrir la réduction de l'horaire de travail

Suisse centrale – Suisse du Nord-Ouest – Suisse orientale et Liechtenstein – Suisse romande et méridionale]

Demands de soutien pour des réductions des frais de scolarité

Près d'un cinquième des écoles de musique ont enregistré une augmentation des demandes de soutien pour des réductions des frais de scolarité au semestre d'automne 2020/2021 par rapport au semestre d'automne précédent. Pour la plupart d'entre elles (14.8%), l'augmentation se montait jusqu'à 10%, quelques-unes (3.8%) ont enregistré une augmentation supérieure à 10% (Représentation graphique 4). Seules 4 écoles de musique ont indiqué avoir reçu moins de demandes.



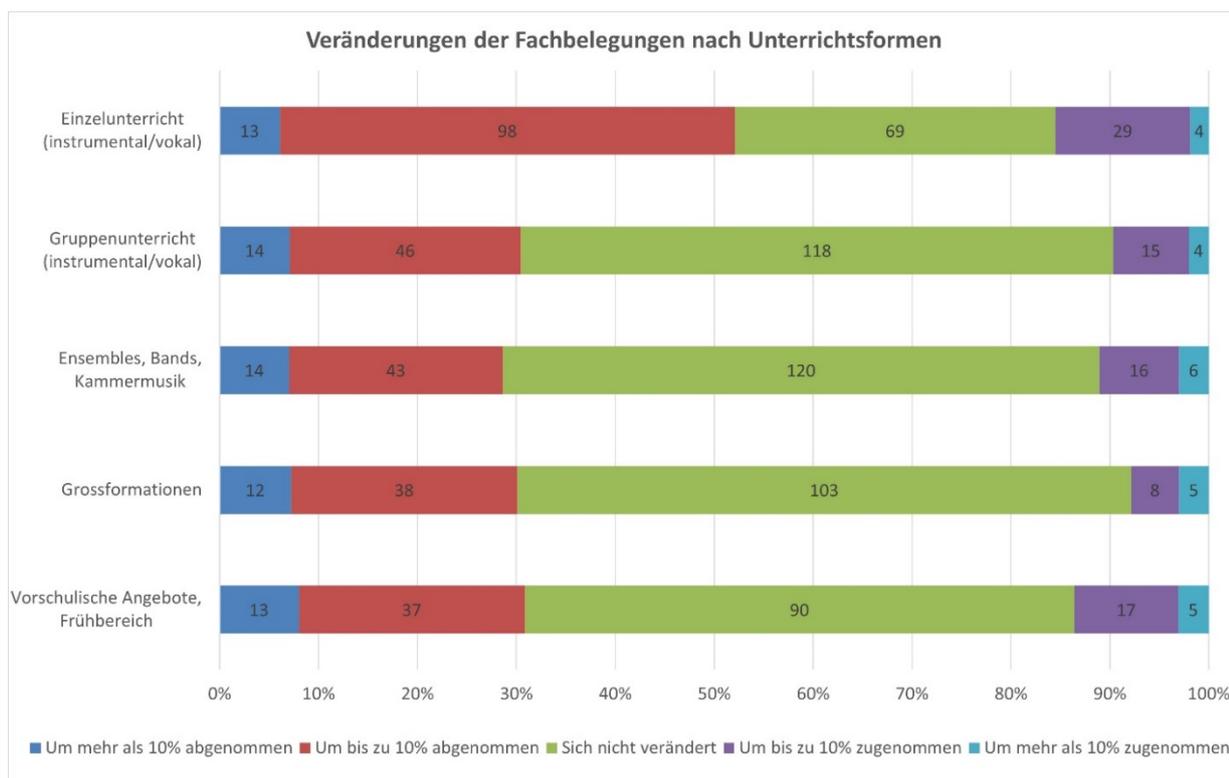
Représentation graphique 4: Nombre d'écoles de musique (N=209) selon les changements enregistrés entre le semestre d'automne 2020/2021 et le semestre d'automne 2019/2020 dans les demandes de soutien pour des réductions des frais de scolarité présentées par les élèves ou leurs parents ou responsables légaux

[Changements des demandes de soutien en nombre d'écoles de musique

diminution de 10% au plus - inchangé – augmentation de 10% au plus - augmentation de plus de 10%]

Evolution du nombre d'inscriptions selon les formes d'enseignement

Dans plus de la moitié des écoles de musique, le nombre d'élèves en enseignement instrumental et vocal individuel a diminué au semestre d'automne 2020/2021 par rapport au semestre d'automne 2019/2020 (*Représentation graphique 5*). Environ un tiers des écoles de musique ont enregistré des reculs dans les autres formes d'enseignement, à savoir dans l'enseignement instrumental et vocal collectif, dans les ensembles, les groupes et les offres de musique de chambre, dans les grandes formations (orchestres, big bands, fanfares, chœurs) ainsi que dans les offres préscolaires, donc dans le domaine de la petite enfance (sans les offres de l'école primaire). Entre 12 et 14% des écoles de musique ont signalé des reculs de plus de 10% du nombre d'inscriptions dans les différentes formes d'enseignement par rapport au semestre d'automne de l'année précédente. A l'opposé, on trouve 16% d'écoles de musique ayant indiqué une augmentation dans l'enseignement individuel, et une proportion encore plus faible d'écoles de musique ayant enregistré des augmentations dans les autres formes d'enseignement. Les données ne fournissent pas d'indication sur les raisons des reculs et des augmentations.



Représentation graphique 5: Nombre d'écoles de musique selon l'évolution du nombre d'inscriptions dans les différentes formes d'enseignement entre le semestre d'automne 2019/2020 et le semestre d'automne 2020/2021.

[Changements du nombre d'inscriptions selon les formes d'enseignement

Enseignement individuel (instrumental/vocal) – Enseignement collectif (instrumental/vocal) – Ensembles, groupes, musique de chambre – Grands ensembles – Offres préscolaires, domaine de la petite enfance
 diminution de 10% au plus - inchangé – augmentation de 10% au plus - augmentation de plus de 10%]

Evolution du nombre d'inscriptions dans les groupes d'instruments en raison de la pandémie de Covid-19

Au semestre d'automne 2020/2021, les écoles de musique ont enregistré diverses augmentations ou diminutions du nombre d'inscriptions dans les différents groupes d'instruments par rapport au semestre d'automne 2019/2020 (*Représentation graphique 6*). Comme on sait par expérience que le choix des instruments suit certaines tendances, les écoles de musique ont été priées d'indiquer les causes des changements observés dans les nombres d'inscriptions. Les résultats sont les suivants:

- Un nombre particulièrement élevé d'écoles de musique ont indiqué que le nombre d'inscriptions dans la discipline chant avait reculé en raison du Covid-19 (25.7%), alors qu'une proportion moins importante attribue le recul à une tendance pluriannuelle (11.4%). Cependant, ici aussi, une partie des écoles de musique indiquent avoir enregistré des augmentations (15.6%), dont certaines dues au Covid-19 (4.8%).
- Environ la moitié des écoles de musique signalent des diminutions dans les bois et dans les cuivres; une grande partie d'entre elles attribuent ces reculs à une baisse tendancielle (33.2%, resp. 33.1%) et non au Covid-19 (17.9%, resp. 14.3%). Seul un petit nombre d'écoles de musique font état d'une augmentation

due au Covid-19, respectivement à une hausse tendancielle dans les bois (2.7%, resp. 6.5%) et dans les cuivres (2.9%, resp. 4.0%).

- Pour ce qui est des instruments à cordes et des instruments à clavier, les diminutions dues au Covid-19 l'emportent dans une partie importante des écoles de musique sur les reculs tendanciels (16.3% contre 10.1%, resp. 11.5% contre 7.1%). Mais d'un autre côté, c'est dans les instruments à clavier que l'on trouve la plus grande proportion d'écoles de musique où le nombre d'inscriptions a augmenté en raison du Covid-19 (9.8%) ou d'une tendance (30.1%); les écoles de musique indiquant des augmentations pour les instruments à clavier (39.9%) sont ainsi nettement plus nombreuses que celles faisant état d'une diminution (18.6%). S'agissant des instruments à cordes, pratiquement aucune école de musique n'enregistre d'augmentation liée au Covid-19 (1.1%), mais un nombre d'écoles comparable à celui observé pour le chant et les instruments à cordes pincées signale une hausse tendancielle (14,6%).
- Dans les instruments à cordes pincées, la proportion d'écoles de musique affichant une augmentation (23.6%, dont 6.9% due au Covid-19) est presque aussi élevée que celles qui ont dû s'accommoder d'une baisse (23.5%, dont 10.3% due au Covid-19).
- Dans le groupe des percussions, les écoles de musique enregistrant une diminution (27.1%, dont 11.6% due au Covid-19) sont plus nombreuses que celles avec une augmentation (17.1%, dont 7.2% due au Covid-19).



Représentation graphique 6: Proportions d'écoles de musique avec les évolutions correspondantes des nombres d'inscriptions dans les différents groupes d'instruments au semestre d'automne 2020/2021 par rapport au semestre d'automne 2019/2020, en tenant compte des tendances pluriannuelles

[Evolution du nombre d'inscriptions dans les groupes d'instruments selon la proportion d'écoles de musique (sans les écoles de musique n'ayant pas de changements du nombre d'inscriptions dans le groupe d'instruments concerné)]

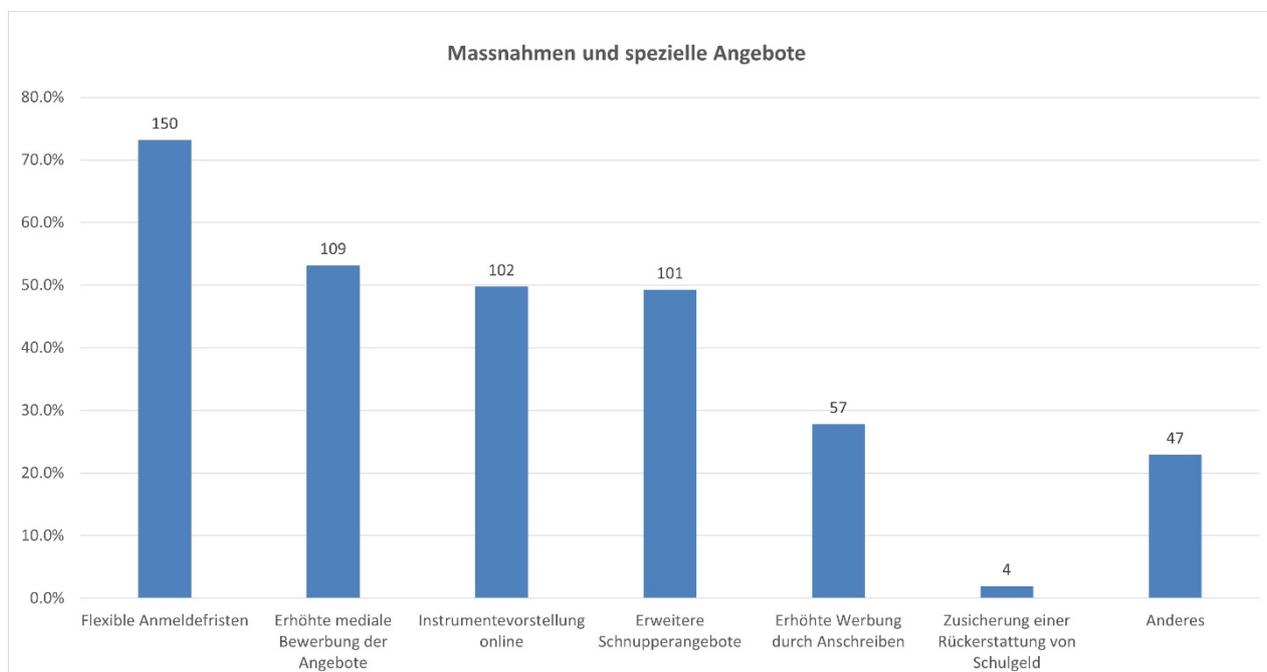
Augmentation tendancielle – augmentation non tendancielle – diminution non tendancielle - diminution tendancielle]

Mesures et estimation de leur efficacité

La plupart des écoles de musique participantes ont pris des mesures ou créé des offres particulières pour le semestre d'automne 2020/2021 (*Représentation graphique 7*). De très nombreuses écoles de musique ont fait preuve de flexibilité pour les délais d'inscription (73.2%). Environ la moitié des écoles de musique ont fait de la publicité pour leurs offres dans des journaux imprimés, sur des sites web ou dans d'autres médias (53.2%), ont donné aux personnes intéressées un aperçu de la diversité des instruments par des présentations d'instruments en ligne (49.8%), ou essayé d'éveiller leur enthousiasme par des offres de découverte étendues (49.8%). Environ un quart des écoles de musique ont essayé d'éviter une désinscription en envoyant plusieurs lettres (27.8%) aux élèves du semestre de printemps 2020 ou à leurs parents ou responsables légaux, voire ont pris d'autres mesures (22.9%). Pratiquement aucune école de musique n'a pu ou n'a voulu garantir un remboursement des frais de scolarité en cas de nouveau confinement (2.0%).

Les autres mesures ont été spécifiées dans 47 réponses avec texte libre. La plupart d'entre elles commentent le choix de l'une des catégories de réponse préexistantes ou peuvent être rattachées à l'une de ces catégories. Ainsi, des précisions sont données au sujet de la publicité et de la promotion dans les médias (une campagne d'affichage, actions publicitaires spéciales par l'intermédiaire de l'école obligatoire, concerts en ligne à effet promotionnel, éveil de l'intérêt par un jeu, un quiz ou un concours). Les offres ont été spécialement adaptées à la situation de la pandémie et aux possibilités offertes par la numérisation (développement d'une application pour les offres, possibilité de choisir entre enseignement présentiel ou à distance, demande ciblée aux membres du corps enseignant de développer du matériel musico-pédagogique pour l'enseignement à distance).

Une partie des présentations d'instruments ont finalement pu avoir lieu en présentiel (puis à l'extérieur et/ou sans essai des instruments ou en garantissant une «période d'essai» lorsque les instruments n'ont pas pu être essayés). Certaines écoles de musique ont proposé une découverte de leur établissement (jour ou semaine portes ouvertes) ou ont organisé un événement spécial («balade sonore avec démonstration d'instruments en tant qu'événement familial sur un parcours Vita.») Des précisions ont également été données sur les formes de remboursement (pour les annulations au semestre du printemps 2020, sous la forme d'un «crédit» à faire valoir au semestre d'automne 2020/2021) ou sur les réductions d'écolages (attribution d'un «rabais coronavirus»). Enfin, quelques écoles de musique ont explicitement déclaré qu'aucune mesure spécifique n'avait été prise.

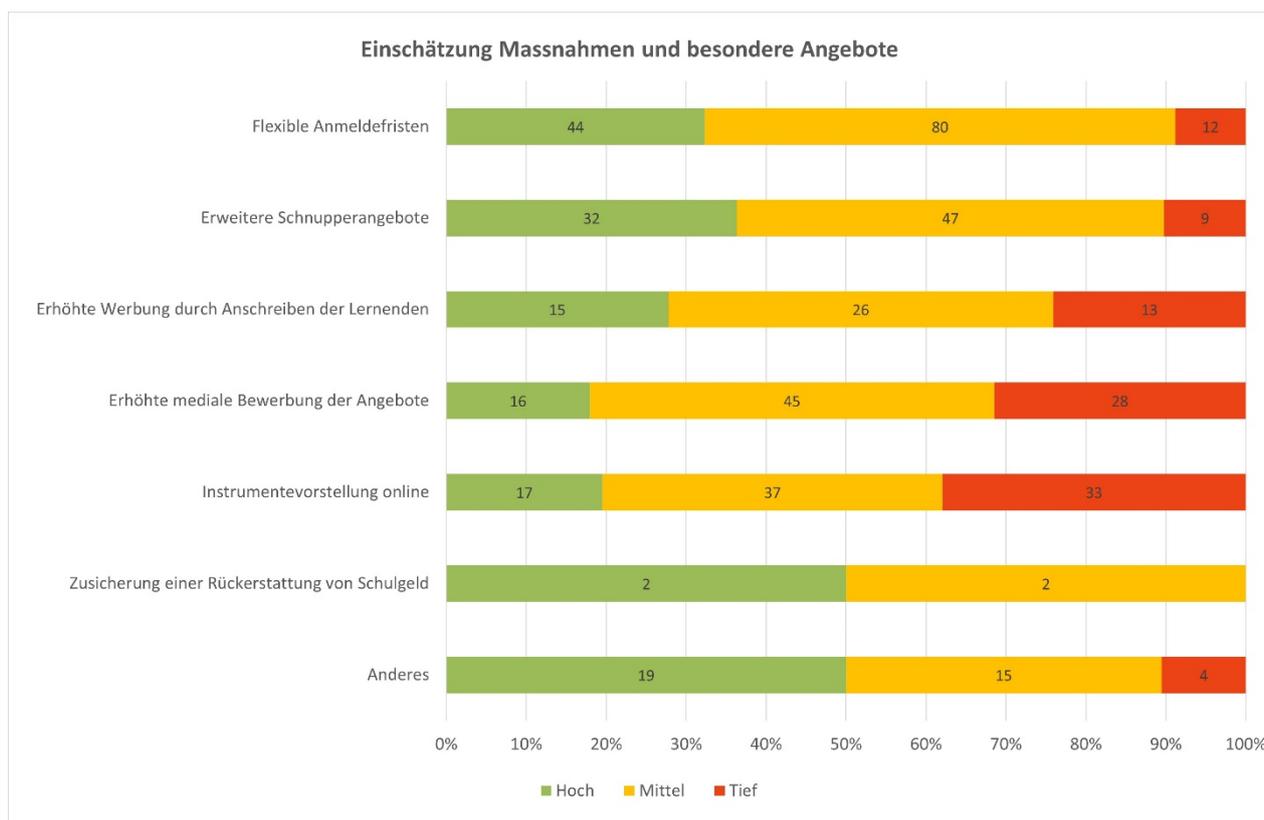


Représentation graphique 7: Nombre d'écoles de musique (N=205) selon les mesures et les offres spéciales mises en œuvre pour le semestre 2020/2021 (plusieurs réponses possibles)

[Mesures et offres spéciales

Délais d'inscription flexibles – Publicité accrue dans les médias – Présentation d'instruments en ligne - offres de découverte étendues – Publicité accrue par courrier – Garantie d'un remboursement des frais de scolarité – Autres]

Les écoles de musique ont été invitées à apprécier l'efficacité des mesures et des offres particulières qu'elles avaient mises en œuvre (*Représentation graphique 8*). La plupart d'entre elles ont estimé que les délais d'inscription flexibles et les offres découverte étendues avaient été d'une efficacité élevée (32.4%, resp. 36.4%), seules quelques écoles de musique l'ont jugée faible (10.2%, resp. 8.8%). Par contre, l'efficacité de la publicité accrue dans les médias et de la présentation d'instruments en ligne a été jugée faible par un plus grand nombre d'écoles de musique (31.5%, resp. 37.9%) que celles qui l'ont qualifiée d'élevée (18.0%, resp. 19.5%). Les appréciations de l'efficacité de la publicité accrue auprès des élèves et de leurs parents ou responsables légaux sont relativement équilibrées (27.8% élevée, 24.1% faible). Les 4 écoles de musique qui ont garanti un remboursement des frais de scolarité sont parties du principe que cette mesure avait été efficace.



Représentation graphique 8: Nombre d'écoles de musique selon leurs estimations de l'efficacité (élevée, moyenne, faible) des mesures prises et des offres spéciales pour le semestre d'automne 2020/2021

[Evaluation des mesures et des offres spéciales

Délais d'inscription flexibles – Offres de découverte étendues - Publicité accrue par courrier aux élèves - Publicité accrue pour les offres dans les médias – Présentation d'instruments en ligne — Garantie d'un remboursement des frais de scolarité – Autres]

3. Discussion

Fluctuations des inscriptions et des annulations d'inscriptions

Les écoles de musique enregistrent pour diverses raisons des fluctuations semestrielles des inscriptions et des annulations d'inscriptions. Les données disponibles montrent néanmoins qu'il faut s'attendre à un fort recul du nombre d'élèves inscrits dans les écoles de musique au semestre d'automne 2020/2021. En effet, plus de la moitié des écoles de musique participantes font état de diminutions des inscriptions en enseignement individuel, et environ un tiers de diminutions des inscriptions dans les offres pour élèves en groupes.

Dans leurs commentaires, plusieurs écoles de musique supposent que les élèves ou leurs parents ou responsables légaux, pour des considérations économiques, ont préféré annuler leur inscription ou ne pas s'inscrire aux cours de l'école de musique plutôt que de présenter une demande de soutien sous forme de réductions d'écolages. Seulement une partie des écoles de musique ont d'ailleurs enregistré une augmentation de ce genre de demandes, ce qui peut toutefois être partiellement lié à la preuve à fournir du droit au soutien (déclaration fiscale de l'année précédente). De nombreuses écoles de musique s'attendent à connaître à nouveau un recul des

inscriptions au cours des prochains semestres si les conséquences économiques de la pandémie devaient se faire sentir sur les familles concernées.

Passage à l'enseignement à distance

Les incertitudes sur la question de savoir si un fonctionnement normal avec des offres de musique d'ensemble motivantes et des possibilités de représentations seraient à nouveau possibles ont sans doute joué un rôle déterminant dans le recul des effectifs des élèves au semestre d'automne 2020/2021. Beaucoup d'élèves et de parents ou responsables légaux ont certes accepté l'enseignement à distance, comme le relèvent quelques commentaires des écoles de musique. Mais ces déclarations se réfèrent à la période exceptionnelle du confinement au printemps. Certains élèves et parents ou responsables légaux ont remis en question la valeur de l'enseignement à distance, et donc la nécessité de payer le même écolage que pour l'enseignement présentiel.

Recul inégal selon les groupes d'instruments

Les différences que suggèrent les données dans le recul des divers groupes d'instrument montrent que les tendances pour les instruments à vent se sont renforcées. Selon les commentaires, l'annulation des présentations d'instruments, qui permettaient de découvrir et d'essayer les instruments de musique, a empêché ou rendu plus difficile un premier accès à ces instruments. D'autre part, le nombre élevé d'écoles de musique indiquant des reculs dus au Covid-19 dans le chant et les instruments à vent peut aussi s'expliquer par les mesures de protection accrues appliquées dans ces disciplines et par l'importance que les médias ont accordée aux risques potentiels de contamination dans ce domaine. La question de savoir dans quelle mesure les instruments à clavier et à cordes pincées (piano et guitare) ont profité du confinement en tant que «familles d'instruments» devrait être approfondie dans le cadre d'une étude complémentaire.

Conséquences financières

Pour les écoles de musique qui reçoivent des contributions fixes des pouvoirs publics, l'annulation de manifestations et la diminution du nombre d'élèves au semestre d'automne 2020/2021 ne devrait pas avoir posé de problèmes. Il est probable que dans de nombreux cas, la perte des collectes des manifestations, les coûts supplémentaires engendrés par l'organisation de concerts en ligne, et les coûts de la mise en œuvre des mesures de protection auront été supportables. Par contre, les taux d'activité, et donc les revenus des membres du corps enseignant, ont été affectés. Si le nombre d'élèves devait reculer à moyen terme, cela pourrait entraîner une diminution de l'offre des écoles de musique. De nombreux commentaires soulignent que les conséquences de la pandémie de Covid-19 ne se manifesteront probablement que plus tard.

Au semestre d'automne 2020/2021, les grandes écoles de musique ont été davantage touchées en chiffres absolus par la pandémie de Covid-19 du fait de leur nombre important d'offres et d'élèves, comme le souligne une école de musique dans un commentaire. Mais en même temps, ces écoles ont aussi plus souvent reçu un soutien extraordinaire, ce qui pourrait être lié à leurs importantes ressources en personnel.

4. Conclusions

D'une manière générale, les élèves ayant profité des offres des écoles de musique au semestre d'automne 2020/2021 auront probablement été moins nombreux que l'année précédente, même si l'on ne tient pas compte des cours qui n'ont pas pu avoir lieu en raison des mesures contre le Covid-19. Bien que la situation de la formation musicale extrascolaire en Suisse puisse varier d'un endroit à l'autre, les présents résultats montrent que la proportion d'écoles de musique où les effectifs des élèves ont reculé est nettement supérieure à celles où ils ont progressé. En outre, une partie des écoles de musique ont même dû faire face à des reculs de plus de 10% du nombre d'élèves. Les instruments à vent et le chant semblent être très fortement touchés par ce recul. Beaucoup de membres du corps enseignant ont subi des baisses de revenu consécutives à la réduction de leur taux d'activité. De l'avis des directions des écoles de musique, ce n'est qu'en 2021 que les conséquences de la pandémie de Covid-19 se feront pleinement sentir pour les écoles de musique.

A propos de l'enquête

L'enquête sur les conséquences de la pandémie de Covid-19 menée auprès des écoles de musique fait partie du projet de recherche «Enseignement instrumental et vocal virtuel: expériences, défis et opportunités pour l'avenir.» Par des interviews et des enquêtes, les chercheurs ont documenté et analysé les expériences, les réussites et les échecs de l'enseignement à distance dispensé dans le cadre de la formation musicale extrascolaire pendant

les restrictions liées au Covid-19. Ils ont en outre évalué les conséquences musico-pédagogiques et économiques à long terme pour les écoles de musique. L'étude sera publiée en principe en automne 2021.

Collaboratrice et collaborateurs au projet : Raymond Ammann, Marc Brand, Marc-Antoine Camp, Christoph Hanisch, Jana Z'Rotz, Yannick Wey. Contact : marc-antoine.camp@hslu.ch

Financement: L'enquête a été financée par la Haute École Spécialisée de Lucerne, par la Fondation Ernst Göhner et par l'Association suisse des écoles de musique ASEM. Des représentantes et représentants de l'ASEM ont contribué par leurs connaissances spécialisées à l'élaboration du questionnaire destiné aux directions des écoles de musique. L'enquête, l'évaluation et l'interprétation des données ont été réalisées par la Haute École Spécialisée de Lucerne, indépendamment de l'ASEM.